



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

Section 972

Adresse : quartier mignot - route du vert pré - 97231 Le ROBERT

Tél : 0596641560 - Fax : 0596641584 -

Mél : pjj972@snpespjj-fsu.org ou snpes972@gmail.com



Fédération Syndicale Unitaire

Fort-de-France, le 16 septembre 2016

Déclaration liminaire lors du CTS du 16 septembre 2016 concernant le projet de service du STEM0

Le SNPES Martinique reconnaît l'engagement pris pour l'élaboration du projet de service du Service Territorial Educatif de Milieu ouvert.

En plus d'être un outils de communication interne et externe retraçant les conditions et l'organisation de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés, et relevant les engagements pris pour mettre en œuvre l'accompagnement éducatif, ce projet de service, déclinaison opérationnelle des orientations territoriales, doit s'inscrire dans une démarche qualité qui tend à donner de la visibilité sur l'action éducative dans toute sa globalité (les conditions, les moyens matériels et humains, les ressources internes et externes, l'inscription du STEM0 dans les politiques publiques du territoire...).

Toutefois, dans la note d'orientation du 30/09/2014, comme dans la note relative à l'action éducative en milieu ouvert du 22/10/2015, la Direction de la PJJ énonce comme ambition la continuité des parcours des enfants et des adolescents pris en charge par notre institution. Pour cela, elle fait du milieu ouvert le « garant de la cohérence de l'intervention éducative » et du « maintien de la continuité ». Le milieu ouvert devient le socle de l'intervention éducative. Si nous partageons ce concept, force est de constater que ce socle est loin de constituer la « base stable, l'assise solide ». En effet, la charge de travail des personnels, tous corps confondus, ne permet pas le déploiement de cette notion.

Au niveau de notre territoire, le SNPES s'interroge sur la prise en compte de cet aspect et se préoccupe des moyens accordés aux personnels pour exercer au mieux leurs fonctions. Il redoute même l'exposition des personnels aux risques psychosociaux.

Par ailleurs, qu'en est-il de la prise en compte et de la gestion des situations de violence dont les personnels peuvent être victimes ? Existe-t-il un protocole prévu à cet effet ?

Si le projet de service ainsi proposé traite assez largement des conditions de la prise en charge des jeunes, force est de constater qu'il ne prend pas clairement en compte la situation des professionnels au regard des conditions de travail d'hygiène et de sécurité, de l'accompagnement des équipes éducatives et le développement d'une démarche de soutien à l'ensemble des personnels conformément au projet territorial.

Le SNPES Martinique reste vigilant à cet endroit considérant que les personnels sont la cheville ouvrière des orientations et dispositions prises en faveur des jeunes, et qu'il convient de leur accorder un intérêt certain dans la démarche qualité qui est engagée.